

CENTRE HOSPITALIER GERARD MARCHANT

134, Route d'Espagne - 31057 TOULOUSE CEDEX 1

Tél : 05.61.43.77.77

—————oooooo—————

SUR DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA DIRECTION DES SOINS

Le Directeur du centre hospitalier Gérard Marchant,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les dispositions de l'article L-6143-7 du code de la santé publique, et en vertu des articles D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 du même code,

Vu le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 modifié portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du Centre national de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière du 6 février 2025 affectant Monsieur Richard ROUXEL en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Gérard MARCHANT à compter du 1^{er} mars 2025 ;

Vu l'arrêté du centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière du 05 avril 2023, portant affectation de Mme Laurence VERNEJOUX, en qualité de Coordonnatrice générale des soins au centre hospitalier Gérard Marchant, à compter du 15 mai 2023,

Vu l'organigramme de Direction, en date du 1^{er} janvier 2026,

DECIDE

SECTION I : DELEGATION

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence VERNEJOUX, Coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer dans le respect des textes réglementaires en vigueur, en lieu et place du Directeur, les courriers, décisions, conventions et documents de toute nature relevant des attributions de la coordination générale des soins, à l'exception :

- Des courriers échangés avec le Président du Conseil de surveillance, les élus nationaux ou locaux,
- Toutes décisions (ou actes) engageant le centre hospitalier Gérard Marchant, qui, en raison de leur nature, de l'importance de leur objet ou de leur incidence financière, ne sauraient être prises via cette délégation.

Article 2

En cas d'absence ou empêchement de Mme Laurence VERNEJOUX, une délégation de signature est accordée à Mme Anne CHASSAGNOUX, faisant fonction de cadre supérieure de santé, dans les mêmes conditions et limites circonscrites à l'article 1^{er} de la présente section.

SECTION II : MESURES DE PUBLICITE ET RE COURS

Article 1^{er}

La délégation de signature prend effet à compter du 01/03/2025 et est notifiée aux délégataires visés. Elle est transmise pour publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne et sera consultable sur le site internet de l'établissement ainsi que l'intranet, revêtue de son caractère exécutoire de plein droit. La présente est également communiquée au Conseil de surveillance et adressée au Trésorier des hôpitaux de Toulouse.

Article 2

La délégation de signature du 27 septembre 2023 est frappée de caducité, à compter du 01/03/2025.

Article 3

La délégation de signature peut être contestée dans le cadre d'un recours formé devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, pour le délégataire visé et à l'égard des tiers, à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'art R.421-1 et suivants du code de justice administrative.

Fait à Toulouse, le 1^{er} janvier 2026

Le Directeur,

Richard ROUXEL



ANNEXE 1
NOTIFICATION AUX DELEGATAIRES

La remise est réalisée en main propre contre signature, en double exemplaire (originaux) ;
dont un exemplaire (original) à l'attention de chaque délégué.

Mme Laurence VERNEJOUX, Coordonnatrice générale des soins

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. VERNEJOUX'.

Mme Anne CHASSAGNOUX, cadre supérieur de santé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. CHASSAGNOUX'.

